

Procédure pour justifier les absences

Absence prévue (rdv médical, rdv administratif, cérémonie,...)

Je dépose le coupon-rose signé de mes parents à la vie scolaire **AVANT** de quitter le collège.

Absence non prévue (maladie, hospitalisation, problème de transport, ...)

Je demande à mes parents de téléphoner au collège **AVANT** la fin de la première heure de cours

Dès mon retour au collège (c'est à dire **AVANT de retourner à mon premier cours**) je dois présenter le coupon-rose à la vie scolaire (ou tout autre certificat le cas échéant)

Si je ne passe pas par la vie scolaire pour justifier une absence dès mon retour, ou bien si je ne préviens pas de ma future absence, le motif de cette absence passera en non justifié et en non recevable. Pour rappel, nous sommes dans l'obligation de faire un signalement pour absentéisme dès 4 demi-journées d'absences non justifiées → convocation par l'inspection académique pouvant aller jusqu'au procureur et à une amende de 750 euros.